

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 décembre 2023

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David.

Était excusé : Mme BOUSSELET Isabelle,

Mme DUTERTRE Clarisse a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 21 novembre 2023.

Monsieur le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité.

- Décision modificative n°3 du budget eau et assainissement.

1) Tarifs 2024

Comme chaque fin d'année, Mr Le Maire propose de voter les tarifs municipaux suivants afin qu'ils soient applicables dès le 1^{er} janvier 2024.

1-1 Repas et portage de repas à domicile

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de facturation des repas et de portage, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- Prix du repas : 7.50 €
 - Prix du portage de repas : 2.00 €
- Soit un total de 9.50 €**

1-2 Tarifs salle de loisirs

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs de location pour la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Libellé	1 jour	2 jours	Jour supp.
Petite salle	63 €	74 €	12 €
Grande salle	147 €	180 €	33 €
Les deux salles	179 €	231 €	48 €
Cuisine	77 €	88 €	11 €

Participation aux charges d'entretien (Par placard ouvert)	11.50 €
Participation forfaitaire aux charges d'entretien en cas de location de la cuisine avec petite salle et/ou grande salle sans demande d'ouverture de placard	15 €

Vin d'honneur*/ réunion	136 €
Sonorisation	20 €
Location du vidéoprojecteur	22 €
Nettoyage du four	28 €
KW consommé	0.40 €
Acompte réservation	40 €
Caution salle	240 €.
Caution salle si location vidéoprojecteur	300 €.

*Location pour un laps de temps court et sans repas servis (soit pour un vin d'honneur ou pour une réunion) : de 8h le matin jusqu'à 18h00 le soir maximum, ou réunion en soirée (20h/23h maxi) avec retour des clés systématiquement à la fin de celle-ci.

Réduction de 50% sur le tarif location salle / cuisine pour les habitants de la commune de Charchigné et pour la fromagerie dans le cadre professionnel.

Tarifs spéciaux :

	Location de la salle	placards	KW consommé
Fromagerie	1/2 tarif	Nb ouvert	Gratuité
Associations communales	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Ecole	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Réunion intercommunale avec présence de personnes de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Réception dans le cadre d'une sépulture d'une personne de la commune ou partie en maison de retraite	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Remplacement vaisselle cassée ou égarée

Assiettes plates	5€
Assiettes creuses	5€
Assiettes dessert	5€
Verres	3€
Tasses	3€
Soucoupes	3€
Couvert	1€
Chaise	25€
Table	200€
Torchons (associations)	5 €
Seau	10 €
Lave-pont	10 €
Poubelle	10 €
Pot Balayette	5 €
Balai	10 €
Tête de loup	10 €
Couteau à pain	20 €
Pince de service	10 €

Cuillère en bois	2 €
Casserole	20 €
Tire-bouchon	10 €
Porte Manteau	3 €
Faitout	65 €
Planche à découper	30 €
Plat inox	10 €
Corbeille à pain	3 €
Ramequin	1 €
Carafe en verre	3 €
Louche / écumoire	8 €
Plateau	10 €
Pot à Café Inox	30 €
Corbeille à pain	1 €
Percolateur	150 €

1-3 Concession cimetièrè :

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- ❖ De fixer les tarifs pour les réservations de concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- Concession à 50 ans : 94.00 €
- Concession à 30 ans : 82.00 €
- Concession à 15 ans : 42.00 €

Cavernes :

- Achat caverne 231.00 €
- Caverne à 50 ans 115.00 €
- Caverne à 30 ans 59.00 €

1-4 Intervention employé communal :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que nos agents techniques peuvent être quelquefois amenés à réaliser des travaux en lien avec le domaine public à la demande d'habitants ou de locataire(s) de nos logements locatifs.

Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- ❖ De porter le tarif horaire d'intervention de nos employés communaux à 40 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

1-5 Tarifs eau potable :

Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- ❖ De fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Part fixe : Location de compteur : 73.40 €

Part variable : 0.73/m3 consommé

Nota : Il est précisé que le tarif de vente est identique pour la Fromagerie de Charchigné et pour le SIAEPAC de Lassay-Les-Châteaux.

1-6 Tarifs assainissement :

Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré decide, à l'unanimité :

❖ De fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Part fixe : 46.75 €

Part variable : 0.60/m3 consommé

Nota : Il est précisé que le tarif de vente est identique pour la Fromagerie de Charchigné et pour le SIAEPAC de Lassay-Les-Châteaux.

1-7.Tarifs garderie et ALSH

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs de la commune et des garderies périscolaires et ALSH pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De mettre en place, au 1^{er} janvier 2024 les tarifs suivants :

	Tranche1 (quotient de -600 €)	Tranche2 (quotient de 600 à 900 €)	Tranche 3 (quotient + de 900 €)
Tarifs ALSH enfants de la commune ou scolarisé à Charchigné			
Matin	3,33 €	3,38 €	3,44 €
Après-midi	3,72 €	3,78 €	3,83 €
Journée	6,69 €	6,75 €	6,81 €
Forfait 2 mercredis consécutifs	10,04 €	10,13 €	10,22 €
Semaine (1journée offerte)	26,76 €	27,00 €	27,24 €
Tarifs ALSH enfants hors commune et non scolarisé à Charchigné			
Matin	5,32 €	5,42 €	5,52 €
Après-midi	6,12 €	6,22 €	6,32 €
Journée	8,52 €	8,62 €	8,82 €
Forfait 2 mercredis consécutifs	12,78 €	12,93 €	13,23 €
Semaine (1journée offerte)	34,08 €	34,48 €	35,28 €
Tarifs garderie ALSH 1/2 heure			
	0,47 €	0,52 €	0,57 €
Tarifs garderie Périscolaire 1/2 heure			
	0,47 €	0,52 €	0,57 €

2) Ressources humaines

2-1 création poste ATSEM polyvalent

Monsieur le Maire indique l'embauche d'une ASTEM est nécessaire pour :

- Aider les institutrices au sein de l'école communale
- Aide au ménage des locaux de la commune
- Aide à la cantine
- Aide à la garderie
- Aide au centre de loisirs.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe, du 08 janvier 2024 au 31 mars 2024 à raison de 35 heures hebdomadaires.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires.

2-2 création poste ménage

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 6 pour et une abstention décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, agent Technique Territorial, du 08 janvier au 31 mars 2024 à raison de 10 heures hebdomadaires.
- ❖ D'autoriser le paiement des heures complémentaires éventuelles
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

2-3 agent recenseur :

Monsieur le Maire informe qu'il est à présent nécessaire de recruter un agent recenseur pour le recensement de la population, qui se déroulera du 18 janvier jusqu'au 17 février 2023 inclus.

Il doit être recruté de 03 janvier au 23 février 2024.

Il explique que la candidature de Jacqueline Sochon, secrétaire de mairie en retraite, a été retenue du fait qu'elle en avait fait la demande et de son excellente connaissance de la commune et de ses habitants.

Il demande que soit délibérée de la question de la rémunération pour cet agent recenseur. Il précise que le montant de rémunération est déterminé par la commune, la dotation forfaitaire s'élève pour information à 923 euros.

Monsieur le Maire propose un forfait pour rémunérer comme suit :

- 4 € par logement recensé
- 50 € par demi-journée de formation (il y en a 2)
- 100 € pour la tournée de reconnaissance
- 100 € de fin de mission

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ❖ Valide la candidature Jacqueline SOCHON pour la réalisation du recensement 2024 dans notre collectivité.
- ❖ Demande que Monsieur le Maire prenne un arrêté d'embauche pour la période suivante : du 03 janvier 2024 au 23 février 2024

3) Choix des entreprises

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu les devis pour la construction des 2 logements T4, et que le choix des entreprises est désormais possible, ci-dessous la proposition de l'architecte après la consultation des entreprises.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

Choix des entreprises				
Lot	Entreprises	HT	TVA	TTC
Lot 1 : Terrassement/VRD/ gros œuvres	DUVAL ROCTON	179 764,80 €	35 952,96 €	215 717,76 €
Lot 2 : Charpente bois	CHEVALIER	7 873,26 €	1 574,65 €	9 447,91 €
Lot 3 : Couverture étanchéité	CHEVALIER	43 645,33 €	8 729,07 €	52 374,40 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures	SARL S.M.A.	22 435,00 €	4 487,00 €	26 922,00 €
Lot 5 : Menuiseries intérieures	Christophe Comte	21 737,20 €	4 347,44 €	26 084,64 €
Lot 6 : Doublage / Cloisons / Isolation	JARRY	41 820,00 €	8 364,00 €	50 184,00 €
Lot 7 : Carrelages / Faïences	SARL MARTEL	11 956,19 €	2 391,24 €	14 347,43 €
Lot 8 : Peinture / sols souples	FRETIGNE	15 438,48 €	3 087,70 €	18 526,18 €
Lot 9 : Plomberie / Chauffage / Ventilation	SARL LGP	34 856,27 €	6 971,25 €	41 827,52 €
Lot 10 : Électricité	DESSAIGNE	18 473,88 €	3 694,78 €	22 168,66 €
	Total	398 000,41 €	79 600,08 €	477 600,49 €

7

- ❖ De choisir les entreprises ci-dessus pour la réalisation des deux logements T4
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4) Rapport de l'eau

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'eau de l'année 2022, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir le rapport en annexe). Il indique l'excellent rendement de 95.46 %.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Approuve le rapport sur l'eau de l'année 2022.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à le signer pour envoi au services préfectoraux

5) Rapport assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'assainissement de l'année 2022, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Approuve le rapport sur l'assainissement l'année 2022.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à le signer pour envoi au services préfectoraux

6) Rapport d'activités 2022 Mayenne Communauté

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le rapport d'activités 2022 de Mayenne Communauté. Réalisé à partir des rapports d'activités des services, c'est un bilan de toutes les décisions et action engagées dans chaque secteur

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par le Communauté de Commune aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire doit en donner communication à son Conseil Municipal en séance publique

8

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Prend acte du rapport d'activité 2022 de Mayenne Communauté

7) Actualisation des indemnités des élus

Suite à l'augmentation du point d'indice de fonction des élus au 1^{er} janvier 2024, les indemnités des élus doivent augmenter. Le point d'indice passe de 830 à 835.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les indemnités de la façon suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Montant Brut
RIOULT-LERICHE Stéphane	836.99 €

B. Adjoint au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Montant Brut
1 ^{ere} adjointe : GUEREAULT Jessica	323.42 €
2 ^{ème} adjoint : GERAULT Didier	274.80 €
3 ^{eme} adjointe : DUTERTRE Clarisse	274.80 €

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

Identité des bénéficiaires	Montant brut
PLET Olivier	66.85 €
SOULARD Alain	274.80 €
BOUSSELET Isabelle	66.85 €
SALLARD Mickael	66.85 €
CAPS David	66.85 €

8) Décision modificative n°3 budget eau et assainissement

Monsieur le Maire indique que pour comptabiliser les rattachements de produits, il convient d'apporter les modifications suivantes au budget :

- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
022 Dépenses imprévues	- 1 991.46 €		
6542 Créances éteintes	- 1 000.00 €		
66111 Intérêts	- 2 800.00 €		
673 Titres annulés	- 600.00 €		
678 Charges exceptionnelles	- 2 000.00 €		
6228 Divers	- 1 500.00 €		
6218 Autres personnels	+ 1 500.00 €		
701249/014 Reversement pollution domestique	+ 8 391.46 €		
TOTAL D.M. n°3	0.00 €	TOTAL D.M. n°3	0.00 €
BUDGET PRIMITIF	511 648.00 €	BUDGET PRIMITIF	511 648.00 €
BUDGET PRIMITIF+ DM 3	511 648.00 €	BUDGET PRIMITIF+ DM 3	511 648.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ❖ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°3.
- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

*Divers :

Monsieur Soulard indique que les demandes de devis sont en cours, afin de transformer un logement en MAM. L'architecte qui a été sélectionné pour le 1 rue des Bruyères nous assistera pour l'élaboration des documents administratifs.

Une réunion avec la PMI, la CAF et Lactalis aura lieu le 19 décembre.

Une réunion pour la deuxième phase de voirie du lotissement des chênes Verts aura lieu début janvier, afin de planifier les travaux.

L'entreprise DUVAL ROCTON a commencé les travaux dans le cimetière.

Monsieur le Maire clos la séance à 23 H 00

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 11 janvier 2024 à 20h 00

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE